

## RÉSUMÉ DE THÈSE

Fiona Friedli  
Doctorante et assistante-diplômée  
UNIL – IEPHI – CRAPUL

Sous la direction de la Prof. Eléonore Lépinard (ISS) et du Prof. Bernard Voutat (IEPHI)

### **L'intérêt de l'enfant dans la justice familiale : sociohistoire du droit de la famille et ethnographie des pratiques judiciaires en Suisse** (titre provisoire)

*Mots clés : sociologie du droit et des institutions, normes, régulation sociale, divorces, séparations conjugales, intérêt de l'enfant, ethnographie, statistiques judiciaires*

Cette thèse s'inscrit dans une perspective de sociologie du droit et s'intéresse aux transformations et aux enjeux contemporains de l'encadrement de la parentalité, en appréhendant le droit dans sa double dimension : d'une part comme révélateur des évolutions qui affectent nos représentations sociales et nos pratiques et, d'autre part, comme ordonnateur du monde social. Partant d'une étude de type sociohistorique qui analyse les principales révisions législatives en matière de droit de la famille depuis la fin des années 1960 en Suisse, cette recherche montre que la régulation judiciaire de l'institution de la famille s'est progressivement structurée autour de la notion « d'intérêt de l'enfant ». Partant de cette analyse, la thèse vise à comprendre comment se façonne la notion « d'intérêt de l'enfant » de l'élaboration des textes de loi à leur application par le personnel de l'institution judiciaire (juges et greffiers). La recherche mobilise ainsi une perspective ethnographique pour analyser empiriquement comment le personnel de l'institution judiciaire donne sens à cette notion juridique dans son travail quotidien, qu'il s'agisse de statuer sur une affaire ou d'amener les justiciables à consentir à un accord. Ce faisant, il s'agit de montrer comment ce personnel participe de la (re)définition des contours de l'institution de la famille, des rôles parentaux et des normes sociales qui leur sont sous-jacentes. Le cœur de cette thèse vise à comprendre comment la régulation sociale s'opère au travers des appareils de justice. Etant donné la chaîne d'interdépendance des autorités judiciaires en Suisse, cette recherche met en perspective les pratiques observées au sein des différentes instances compétentes en matière de droit de la famille : une Autorité de protection de l'enfant, un Tribunal de première instance, un Tribunal Cantonal (autorité judiciaire supérieure du canton) et le Tribunal Fédéral (autorité judiciaire suprême). Il s'agit de comprendre en quoi les logiques organisationnelles de l'institution judiciaire structurent et orientent les pratiques de ce personnel amené à « dire le droit ». Enfin, un volet statistique de l'enquête vise à objectiver ces pratiques, à partir de l'analyse d'un échantillon d'affaires judiciaires.